



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Nicolas TINIE
Téléphone : 04 67 72 88 76
Mél : nicolas.tinie@herault.gouv.fr

**Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités
Pôle Emploi Ville et Cohésion Territoriale**

Montpellier, le 30/09/2022

Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Présidents

Objet : contrat de ville – convention pluriannuelle d'objectif

Votre structure est un partenaire connu et reconnu du contrat de ville et à ce titre bénéficie d'une convention pluriannuelle d'objectif courant jusqu'à la fin de l'année.

Cet engagement réciproque tri-annuel a permis une collaboration dans la durée, une visibilité de l'action entreprise et de son financement.

Ainsi que vous devez le savoir, l'actuel contrat de ville a été prolongé d'un an, jusqu'à fin 2023. A l'issue une nouvelle contractualisation prendra place et déterminera notre cadre d'action conjoint. Cette contractualisation sera co-construite avec les acteurs de terrain et les co-financeurs partenaires du contrat de ville.

Dans l'attente, il convient de vous apporter des précisions sur le mode opératoire de l'année à venir. Selon les préconisations de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, bailleur de fonds pour le compte de l'État, il n'est pas fondé de reconduire les CPO pour un exercice seulement. Les futures CPO ou leurs équivalents seront conclues en 2024.

Pour autant, la programmation de l'appel à projets 2023 du contrat de ville ne méconnaîtra pas votre rôle et vous pouvez avoir l'assurance que les dossiers soumis par vos soins seront considérés comme prioritaires et financés en tant que tels sur les mêmes bases que celles valant jusqu'à présent, si bien entendu les projets sont identiques.

Au plan pratique, il conviendra pour vous de saisir dans l'application Dauphin les dossiers que vous souhaitez reconduire (vous pouvez user de la fonction « duplication ») ou modifier.

Les gestionnaires pourront utilement vous renseigner à ce propos :

- pour les CV de Montpellier, contacter : Mme Chantal TURMEL,
- pour les CV de Lunel et Sète, contacter : Mme Béatrice SEGUIN-GARCIA,

Je crois utile d'ajouter que les partenaires du contrat de ville susceptibles de participer financièrement à vos actions sont informés du positionnement de l'État et qu'il leur est possible de leur côté s'ils le souhaitent de conclure/renouveler des CPO avec vous.

Le directeur
P/Le DDETS de l'Hérault, et par
délégation l'adjoint à la cheffe de pôle
emploi, ville et cohésion territoriale

Nicolas TINIE